

Agent de maintenance CVC

RNCP38744 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	227r
Formacode(s)	22630, 22671, 22635, 22607
Code(s) ROME	I1308, I1306
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/07/2029

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

9 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 6 à former et organiser l'évaluation et 3 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800178	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800244	Former
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814200769	Former et organiser l'évaluation
AGENCE NATIONALE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES	82422814201296	Former et organiser l'évaluation
BTP CFA NOUVELLE AQUITAINE	78235535800121	Former et organiser l'évaluation
GRETA-CFA MARSEILLE MEDITERRANEE	19130053200022	Former et organiser l'évaluation
IFFEN ASSOCIATION	80439745300015	Former et organiser l'évaluation
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE DOMINIQUE VILLARS	19050006600039	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'agent de maintenance CVC assure la conduite et la maintenance préventive et corrective de niveau 2 des équipements thermiques et thermodynamiques, des réseaux de distribution de chauffage, d'eau chaude sanitaire et d'eau glacée et des équipements de traitement d'air des bâtiments tertiaires et industriels afin de répondre aux

attentes du client dans le cadre des prescriptions du contrat de maintenance établi. L'ensemble de ces équipements installés dans un même bâtiment ou établissement forme un équipement CVC (chauffage, ventilation, climatisation).

ACTIVITÉS VISÉES

L'agent de maintenance réalise la mise en fonctionnement, la mise à l'arrêt et les relevés réguliers des paramètres de fonctionnement des équipements CVC dont il a la charge. Le cas échéant, il réalise sur procédure la mise en état de fonctionnement dégradé des équipements défaillants dans l'attente d'une opération de maintenance corrective.

A partir du contrat de maintenance, l'agent de maintenance exécute la maintenance préventive systématique et conditionnelle des équipements CVC de son client. Il réalise la maintenance corrective de niveau 2 en effectuant des réparations simples, en remplaçant par échange standard les composants défectueux.

Les activités menées par l'agent de maintenance CVC contribuent au confort des occupants, à la qualité des ambiances et au bon fonctionnement des process en milieu industriel.

L'agent de maintenance CVC réalise ses tâches généralement seul, sur les instructions et sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique. Il répond aux attentes du client dans le cadre des prescriptions du contrat de maintenance établi.

Il est en contact avec son supérieur hiérarchique, le client, ainsi que les usagers des locaux à traiter et le cas échéant les autres membres de l'équipe maintenance.

L'agent de maintenance CVC travaille au sein d'une équipe de maintenance constituée de plusieurs agents et techniciens et d'un responsable d'équipe maintenance, en poste fixe sur des sites clients de type grandes entreprises de pointe (exemples : CNES, Météorologie nationale), grands bâtiments tertiaires (exemples : hôpitaux, aéroports) ou industries de production (exemples : aéronautique, aérospatiale, automobile, agroalimentaire) où le nombre et la taille des équipements CVC nécessitent la présence journalière d'un ou plusieurs agents et techniciens de maintenance.

Les horaires peuvent être adaptés aux contraintes de la conduite et de la maintenance des équipements CVC et l'agent de maintenance CVC peut être assujéti à des astreintes.

L'agent de maintenance CVC est amené à intervenir dans un contexte à risque pour lequel il met en œuvre les mesures et équipements de protection individuelle (EPI) adaptés aux situations rencontrées : manipulation de combustibles fioul et gaz et de fluides frigorigènes, possibilité de produits de combustion ou de fluide frigorigène dans l'atmosphère, opérations de maintenance sur des équipements électriques et sur des équipements de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air. Il peut être amené à travailler dans des postures contraignantes et avec des efforts physiques conséquents présentant un fort risque de troubles musculosquelettiques (TMS). L'exercice du métier comporte des interventions sur sites client dans des environnements quelquefois difficiles d'accès et en hauteur. Dans ce cas, il applique la réglementation afférente au travail en hauteur et les modes opératoires de sécurité collective et individuelle. L'agent de maintenance CVC tient l'emploi dans le respect des règles de sécurité et de prévention de la santé correspondant aux risques liés à ses activités et en application du dossier d'interventions ultérieures sur l'ouvrage (DIUO) et, s'il existe, du plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS) ou sinon du plan de prévention.

Il réalise ses activités dans le respect des règles de protection de l'environnement.

Les tâches réalisées imposent à l'agent de maintenance CVC d'appliquer des prescriptions de sécurité électrique. Il est habilité par son employeur selon la nature des opérations, de l'environnement, du domaine de tension et du niveau de responsabilité défini.

Dans le cadre des interventions sur un équipement thermodynamique, l'agent de maintenance CVC est détenteur d'une attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes de catégorie 1.

L'agent de maintenance CVC peut être amené à intervenir sur un équipement de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air (installation classée), le cas échéant il est formé sur le risque légionellose associé à l'équipement.

Il peut être amené à réaliser des interventions en hauteur nécessitant, le cas échéant, une formation de la part de son employeur.

Transition écologique et énergétique

L'agent de maintenance CVC participe activement à la transition écologique et énergétique au travers de ses activités. Il met en œuvre des fluides frigorigènes de nouvelle génération à très faible impact sur le réchauffement climatique, des équipements thermodynamiques et de production d'eau chaude sanitaire solaire et des systèmes de récupération de chaleur. Ses actions de contrôle et de maintenance permettent de maintenir le rendement énergétique optimal des équipements CVC et contribuent à la diminution des émissions de CO₂ dans l'atmosphère. Il trie ses déchets suite à ses interventions pour les rendre valorisables.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Assurer la conduite des équipements CVC

- Réaliser la mise en fonctionnement ou la mise à l'arrêt des équipements CVC
- Réaliser les relevés de fonctionnement des équipements CVC
- Réaliser la mise en état de fonctionnement dégradé des équipements CVC

Assurer la maintenance préventive et corrective de niveau 2 des équipements thermiques et des réseaux de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire

- Exécuter la maintenance préventive des équipements thermiques et des réseaux de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire
- Réaliser la réparation simple des équipements thermiques et des réseaux de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire

Assurer la maintenance préventive et corrective de niveau 2 des équipements de traitement d'air

- Exécuter la maintenance préventive des équipements de traitement d'air
- Réaliser la réparation simple des équipements de traitement d'air

Assurer la maintenance préventive et corrective de niveau 2 des équipements thermodynamiques et des réseaux de distribution d'eau glacée

- Exécuter la maintenance préventive des équipements thermodynamiques et des réseaux de distribution d'eau glacée
- Réaliser la réparation simple des équipements thermodynamiques et des réseaux de distribution d'eau glacée

Blocs de compétences

RNCP38744BC01 — Assurer la conduite des équipements CVC

LISTE DE COMPÉTENCES

Réaliser la mise en fonctionnement ou la mise à l'arrêt des équipements CVC

Réaliser les relevés de fonctionnement des équipements CVC

Réaliser la mise en état de fonctionnement dégradé des équipements CVC

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 00 h 30 min

Conduite des équipements CVC.

Durée : 00 h 30 min.

En atelier et présence du jury, à partir du dossier technique de l'installation et de consignes, à tour de rôle chaque candidat met en fonctionnement une partie d'un équipement CVC, effectue un relevé de fonctionnement, procède à la mise en état de fonctionnement dégradé de l'installation et rend compte de ses interventions.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 00 h 30 min

RNCP38744BC02 — Assurer la maintenance préventive et corrective de niveau 2 des équipements thermiques et des réseaux de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire

LISTE DE COMPÉTENCES

Exécuter la maintenance préventive des équipements thermiques et des réseaux de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire

Réaliser la réparation simple des équipements thermiques et des réseaux de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 01 h 30 min

Réaliser la réparation simple d'un équipement thermique et d'un réseau de distribution de chauffage :

Durée: 01h 30min

En atelier et en présence du jury, chaque candidat réalise le remplacement par échange standard d'un élément simple d'un équipement thermique et d'un réseau de production de chauffage, renseigne le cahier de suivi de l'équipement et la fiche d'intervention et rend compte oralement de son action.

? Questionnaire professionnel : 00 h 30 min

En présence d'un surveillant d'examen, le candidat répond par écrit à un questionnaire professionnel sur la maintenance préventive des équipements thermiques et des réseaux de distribution de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 02 h 00 min

RNCP38744BC03 — Assurer la maintenance préventive et corrective de niveau 2 des équipements de traitement d'air

LISTE DE COMPÉTENCES

Exécuter la maintenance préventive des équipements de traitement d'air

Réaliser la réparation simple des équipements de traitement d'air

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 01 h 30 min

Réaliser la réparation simple d'un équipement de traitement d'air :

Durée: 01h 30min

En atelier et en présence du jury, chaque candidat réalise le remplacement par échange standard d'un élément simple d'un équipement de traitement d'air, renseigne le cahier de suivi de l'équipement et la fiche d'intervention et rend compte oralement de son action.

? Questionnaire professionnel : 00 h 30 min

En présence d'un surveillant d'examen, le candidat répond par écrit à un questionnaire professionnel sur la maintenance préventive des équipements de traitement d'air.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 02 h 00 min

RNCP38744BC04 — Assurer la maintenance préventive et corrective de niveau 2 des équipements thermodynamiques et des réseaux de distribution d'eau glacée

LISTE DE COMPÉTENCES

Exécuter la maintenance préventive des équipements thermodynamiques et des réseaux de distribution d'eau glacée

Réaliser la réparation simple des équipements thermodynamiques et des réseaux de distribution d'eau glacée

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Mise en situation professionnelle : 04 h 45 min

Réaliser la réparation simple d'un équipement thermodynamique :

Durée : 01 h 45 min.

- Partie 1 / Durée 01 h 30 min : en atelier et en présence du jury, chaque candidat récupère et réintègre la totalité de la charge de fluide frigorigène contenue dans un équipement thermodynamique, effectue la mise en fonctionnement, le contrôle d'étanchéité et les relevés de fonctionnement de l'équipement et le restitue au jury ainsi que le carnet de suivi de l'équipement renseigné.

- Partie 2 / Durée 00 h 15 min : en salle et sous surveillance, chaque candidat rédige à l'aide d'un outil numérique la fiche d'intervention réglementaire en vigueur et l'envoie au jury.

? Questionnaire professionnel : 00 h 30 min

En présence d'un surveillant d'examen, le candidat répond par écrit à un questionnaire professionnel sur la maintenance préventive des équipements thermodynamiques et des réseaux de distribution d'eau glacée.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 05 h 15 min

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- les entreprises majors des services énergétiques et du BTP détenant des filiales dédiées à l'exploitation et la maintenance des équipements CVC dans les bâtiments d'habitation collectifs, les bâtiments tertiaires et le secteur de l'industrie
- les ETI du génie climatique réalisant des travaux d'installation et de rénovation ainsi que l'entretien des équipements CVC dans les bâtiments d'habitation collectifs, les bâtiments tertiaires et le secteur de l'industrie
- les entreprises du multiservice réalisant la maintenance des équipements CVC dans les bâtiments d'habitation collectifs, les bâtiments tertiaires et le secteur de l'industrie

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- agent de maintenance CVC
- agent de maintenance en conditionnement d'air
- agent d'entretien et d'exploitation de chauffage
- agent de maintenance en génie climatique

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Risques électriques :

Articles R. 4544-9

et R. 4544-10 du code du travail

: un titre d'habilitation électrique est attribué par l'employeur pour l'ensemble des opérations décrites dans cet emploi où le risque électrique est présent.

Risque légionellose :

Arrêté du 14 décembre 2013 relatif aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2921 : prescriptions générales applicables à la maintenance des équipements soumis à un risque légionellose.

Risques fluides frigorigènes :

Arrêté du 13 octobre 2008

modifié relatif à la délivrance des attestations d'aptitude prévues à l'article R. 543-106 du code de l'environnement

: attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes, catégorie 1.

Les titulaires de ce titre professionnel ou du certificat de compétence professionnelle suivant :

- assurer la maintenance préventive et corrective de niveau 2 des équipements thermodynamiques et des réseaux de distribution d'eau glacée

sont considérés comme ayant réussi l'examen théorique et pratique mentionné à l'article 5 du règlement (CE) n° 303/2008 ainsi que l'évaluation mentionnée à l'annexe I de l'arrêté du 13 octobre 2008

modifié. La délivrance de l'attestation d'aptitude à la manipulation des fluides frigorigènes (catégorie 1) à un personnel titulaire de ce titre professionnel ou du certificat de compétence professionnelle, après la date du 27 avril 2012, ne nécessite donc pas de nouvelle évaluation.

Travaux en hauteur :

Articles R. 4323-58 à R. 4323-68 du code du travail

relatif à la prévention des risques liés aux chutes de hauteur.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 992 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en génie civil, construction et bois (35 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	B2X33 — Plombiers chauffagistes · tension 5/5 (Très élevée) G1X74 — Techniciens et agents de maîtrise en installation et maintenance en froid et conditionnement d'air · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	13 838
Jugés difficiles à recruter	70 %
Emplois saisonniers	6 %
Familles professionnelles (FAP)	B2X33 — Plombiers chauffagistes G1X74 — Techniciens et agents de maîtrise en installation et maintenance en froid et conditionnement d'air

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	7 449 €
Selon la branche	6 900 € – 7 900 €
Prise en charge	Branches concernées
7 449 €	Valeur par défaut · 210 branches
7 900 €	CPNE des industries de santé (CPNEIS)
7 336 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
6 900 €	CPNEFP ICGV entreprises de la viande

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/07/2029
Date de dernière délivrance possible	31/07/2030

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2021	78	0	92 %	50 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP34139

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP34139

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.travail-emploi.gouv.fr

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38744/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	1
Parcours menés à terme	1
Taux d'achèvement	100 %
Période	11/2025 – 06/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	1
Montant total engagé	10 290 €
Coût moyen par dossier	10 290 €
Durée moyenne	875 h
Période	09/2025
France compétences	64 %
France Travail	36 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.